

**Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant**

**Bureau communautaire du 06 MAI 2021**

**DÉLIBÉRATION N°2021-BC-4S-ECS-08**

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE SECRET DE LA RÉUSSITE**

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Jeudi 06 du mois de Mai à seize heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en présentiel et en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRÉSENTS** : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - MM.ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette - CELINI Nadia.

**ABSENTS** : MM. PIERRE-JUSTIN Patrice - TONTON Loïc.

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau communautaire : 15**

**Conseillers présents : 13**

**Conseillers représentés : 00**

<b>Date de la convocation :</b>	<b>30 Avril 2021</b>
<b>Date d'affichage :</b>	<b>30 Avril 2021</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>13</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>M. Richard ALBERT</b>

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**Entendu le rapport de M. Le Président,**

L'association « Le secret de la réussite » a été créée le 13 juillet 2020. Son objectif est de réduire l'échec scolaire en permettant aux jeunes résidant sur le territoire de la CARL d'avoir accès à l'outil informatique. Dans le cadre d'une action solidarité Covid, l'association sollicite la CARL pour une subvention de 7 500€ afin de permettre à des enfants privés de cours, de bénéficier d'un accompagnement numérique pour du soutien scolaire à distance.

Les élus de la commission développement social proposent d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 3 000€ pour la mise en place de cours et d'ateliers numériques à distance.

**et après en avoir débattu,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) et notamment la compétence en matière de « Politique de la ville » ;

**Considérant** le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission développement social du 9 Mars 2021.

**Entendu le rapport de M. Le Président et après en avoir débattu,**

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : D'attribuer une subvention de **3 000,00 €** (trois mille euros) à l'Association Le secret de la réussite pour la mise en place de cours et d'ateliers numériques à distance.

**ARTICLE 2** : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

**ARTICLE 3** : D'imputer la dépense correspondante sur la section de fonctionnement du budget communautaire.

**ARTICLE 4** : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**

Cédric CORNET

